

proches, s'attaquent hardiment aux abus du système colonial. On n'atteint pas aux sommités de la politique par les chemins détournés et creux du servilisme ou de l'hypocrisie.

Les paroles cauteleuses et mesurées du député lâcheur ne conviennent pas aux allures libres et hardies de l'orateur vaincu. Le baillon, qui a été trop longtemps de mode dans la presse et dans les parlements du pays, a fait son temps, et le peuple, mourant de faim, sous le régime colonial, attend autre chose de ses représentants que des promesses en l'air, sans le moindre espoir de réalisation. Ce n'est pas lorsqu'il meurt de faim qu'il peut attendre la bonne volonté du gouvernement impérial, lorsque ses représentants ont en mains un remède immédiat à la détresse générale et à la ruine inexorable qui s'est emparée du pays.

Conclusion.

Les hommes d'action, sans distinction de parti, désireux de sauver de la ruine ce qu'il reste de la fortune publique, doivent donc, sans retard, convoquer des assemblées publiques, dans toutes les parties du pays, discuter la situation et adresser, aux législatures locales et fédérales, des Requête, demandant immédiatement l'indépendance commerciale et politique. Ces requêtes soumissionnées à un comité spécial, dans chaque législature, serviront de base à une adresse, à Sa Majesté la Reine Victoria, exposant la nécessité où se trouve aujourd'hui la Puissance du Canada, dans son intérêt comme dans celui du gouvernement impérial, de demander tous les droits et privilèges d'une nation libre et indépendante; comme suit:

Considérant : 1. Que les industries agricoles, manufacturières et commerciales sont arrivées à une période d'extrême détresse dans toute la Puissance du Canada.

2. Que les capitaux immenses, placés dans nos chemins de fer, nos canaux, nos propriétés et nos institutions financières sont gravement compromis.

3. Que la ruine générale doit être attribuée principalement à l'exclusion systéma-

tique de nos produits des marchés européens.

4. Que cette exclusion ne saurait disparaître que par des traités de commerce, entre le Canada et les nations Européennes.

5. Que le droit de faire des traités est incompatible avec notre position coloniale sous la suprématie du gouvernement impérial.

6. Que le droit absolu de régler elle-même ses relations commerciales, avec les autres pays, peut seul assurer la prospérité agricole, manufacturière et commerciale de la Puissance du Canada.

7. Qu'il n'est pas plus dans l'intérêt de l'Empire que dans celui de la Colonie de laisser le peuple canadien plus longtemps sous un régime nécessairement ruineux et sans issue.

Les soussignés, sénateurs, députés, banquiers, marchands, manufacturiers, agriculteurs, industriels, hommes de profession et autres, prient Son Excellence le Gouverneur-Général, le Sénat et les Communes de la Puissance du Canada de vouloir bien :

1. Prendre en sérieuse considération la situation désastreuse dans laquelle se trouve le pays, sous le régime colonial.

2. Présenter une humble et loyale adresse à sa Gracieuse Majesté la Reine Victoria, exposant que, dans l'intérêt de l'Empire aussi bien que pour assurer l'existence de la Puissance du Canada, il est urgent que la Confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord jouisse immédiatement de tous les droits et privilèges d'un peuple libre et d'une nation indépendante.

Les soussignés et leurs concitoyens, devenus plus tard un grand peuple, rivalisant de puissance, de progrès et de prospérité avec leurs voisins des Etats-Unis, garderont une éternelle reconnaissance au gouvernement impérial; pour avoir donné son concours intelligent à l'œuvre nationale, de haute politique, de l'émancipation nécessaire et immédiate de ses colons d'Amérique.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

E.
Alt.
dési

846/15^c

30